



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le vendredi 31 mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Seize, le 29 mars, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents (31) :

Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSMAINTIER, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CERTIN, Madame HERBERT, Monsieur BOCCARA, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur DROUVILLE, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame GRUBER, Madame KADOUCH, Monsieur BENOIT, Madame MENOUE, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame GONNET, Madame MEUNIER, Monsieur MAZURE, Monsieur CARREL, Monsieur GABISON, Monsieur CASTRO, Monsieur BELLAÏCHE, Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET.

Etaient excusés (4) :

- Monsieur TURANO (Pouvoir Monsieur BOCCARA)
- Madame EL HARTI (Pouvoir Madame LEHOUT-POSMAINTIER)
- Madame DE LA BRETEQUE (Pouvoir Madame MAGNE)
- Madame MOLINA (Pouvoir Madame KADOUCH)

Madame UDDIN a quitté la séance à 22h05, après l'étude du point 17 (Approbation du choix du délégataire dans le cadre d'une délégation de service public « Concession » pour l'exploitation du multi-accueil Bleu).

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Raphaël GABISON.

2) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil municipal, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Rapporteur : M. le Maire **Délibération n° 17/020**

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Charenton Ambition »)**, de déléguer à Monsieur le Maire un ensemble de compétences, parmi celles listées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, et notamment celle d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dont la commune est délégataire qu'il s'agisse du droit de préemption simple ou renforcé relatif aux biens immobiliers (article L2122-22 15°).

Il a autorisé Monsieur le Maire à charger le Premier Maire-Adjoint d'exercer en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il a reçu délégation, et les autres maires adjoints d'exercer en son nom une partie des décisions pour lesquelles il a reçu délégation, en fonction des délégations qui leurs seront octroyées.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à charger le Directeur Général des Services, en son absence et celle du Premier Maire Adjoint, de signer en son nom toutes pièces concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils européens applicables aux marchés de travaux ainsi que toutes pièces concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4) Revalorisation des indemnités des élus.
Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/021

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité (4 abstentions – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Charenton Ambition » et 1 voix contre – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, de l'attribution des indemnités de fonctions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Elus concernés	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	45,44 %
1 ^{er} Maire-Adjoint	25,00 %
Du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} Maire-Adjoint	30,26 %
2 Conseillers Municipaux Délégués	17,10 %
6 Conseillers Municipaux Délégués	13,16 %

5) Requalification de l'aire de jeux du parc de Conflans – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire.
Rapporteur : M. CRON **Délibération n° 17/022**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet de réaménagement de l'aire de jeux du parc de Conflans.

Il a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire auprès de la Préfecture du Val-de-Marne et à signer tout document afférant à cette demande.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tout autre organisme financeur et à signer tout document afférant à cette demande.

6) Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Région Ile-de-France au titre du Bouclier de sécurité.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 17/023

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité (1 voix contre – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, le projet d'extension du système de vidéoprotection.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance dans le cadre des différents projets locaux et à signer tout document afférant à ces demandes.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » et à signer tout document afférant à cette demande.

Enfin, Monsieur le Maire peut également, avec l'accord du Conseil municipal, solliciter une subvention auprès de tout organisme financeur et à signer tout document afférant à cette demande.

7) Délibération cadre pour autoriser le Maire à solliciter toutes subventions auprès de tout organisme financeur pour aider à la réalisation des projets communaux au titre de l'année 2017.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/024

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre des dispositifs d'aide approuvés par tout organisme financeur, publics ou privés, telles que l'Etat, les fondations ou encore les mécènes.

Monsieur le Maire est également autorisé à signer tout document afférant à ces demandes.

8) Reprise anticipée des résultats 2016 – Budget Commune.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/025

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, la reprise anticipée des résultats 2016 selon les conditions ci-dessous :

Résultat de fonctionnement N-1 estimé :	6 228 319,41 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 Ville	14 739 900,74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Ville	- 4 770 891,61 €
• soit un résultat de la section d'investissement	9 969 009,13 €
• Prévission d'affectation : en réserves article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	6 228 319,41 €

L'affectation des résultats interviendra lors du vote du Compte Administratif 2016.

9) Vote du Budget Primitif 2017.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/026

Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention – Groupe « Charenton Ambition »), le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2017 arrêté à la somme de : 99 732 318,48 €.

10) Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2017.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 17/027

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), pour la Commune de Charenton-le-Pont, les taux d'imposition pour l'année 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,07 %
- Foncier bâti : 15,44 %
- Foncier non bâti : 22,52 %

11) Subvention 2017 destinée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) – Opération chèques vacances 2017 pour le personnel communal – Contribution de la Collectivité – Employeur.

Rapporteur : Mme MENOUE

Délibération n° 17/028

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 76 362 € au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) afin de contribuer à la mise en place de chèques vacances destinés au personnel communal.

12) Modification du règlement intérieur des Médiathèques.**Rapporteur : Mme MENOUE****Délibération n° 17/029**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur du réseau des Médiathèques de Charenton-le-Pont.

13) Modification du règlement intérieur de l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages.**Rapporteur : Mme HERBERT****Délibération n° 17/030**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur de l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages.

14) Revalorisation des tarifs du conservatoire de musique André Navarra, applicables à compter de la rentrée 2017.**Rapporteur : Mme HERBERT****Délibération n° 17/031**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), les tarifs d'inscription aux cours du conservatoire de musique André Navarra comme suit :

TARIFS 2017/2018

Discipline	Résidents de la Commune de Charenton-le-Pont**		Extérieurs à la Commune de Charenton-le-Pont	
	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
Éveil	154,00 €	155,00 €	231,00 €	233,00 €
Initiation + chorale + ateliers découverte	160,00 €	161,00 €	240,00 €	242,00 €
Cursus complet : F.M (Formation Musicale) + 1 discipline instrumentale ou vocale + pratique collective ou parcours personnalisé	311,00 €	313,00 €	467,00 €	471,00 €
Cursus renforcé : F.M (Formation Musicale) + 2 disciplines instrumentales ou vocales + pratique collective	489,00 €	493,00 €	734,00 €	740,00 €
Cursus adulte	419,00 €	422,00 €	629,00 €	634,00 €
Chorale seule *	98,00 €	99,00 €	147,00 €	148,00 €
Autre pratique collective seule * (orchestres, ensembles, ateliers jazz ou rock)	157,00 €	161,00 €	236,00 €	242,00 €
Atelier lyrique seul *	160,00 €		240,00 €	
FM (Formation Musicale) seule * ou Préparation musique au bac *	311,00 €		467,00 €	
Location instrument	170,00 €	171,00 €	255,00 €	257,00 €
Classe spécialisée	273,00 €	275,00 €	410,00 €	413,00 €
Cours collectif apprentissage instrument ou Ecriture seule* ou MAO (Musique Assistée par Ordinateur) seule*	311,00 €	313,00 €	467,00 €	471,00 €

* ces pratiques collectives sont gratuites lorsque l'on est inscrit en cursus.

** y compris les personnes travaillant ou étant scolarisées sur la commune.

Une réduction de 50% est accordée à partir du 2^{ème} enfant pratiquant un instrument

- 15) Revalorisation des tarifs des cotisations et des tarifs de rachats de matières premières des matériaux et oeuvres rentrant dans la composition des gravures, modelages et moulages par les élèves ainsi que des conférences d'histoire de l'art de l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages à compter de la rentrée 2017.

Rapporteur : Mme HERBERT

Délibération n° 17/032

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), les tarifs d'inscription trimestriels aux activités de l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages à compter de la rentrée scolaire 2017 comme suit :

Tarifs trimestriels 2017/2018 – Augmentation à 0,8% (arrondi supérieur jusqu'au tarif de 63 €, arrondi à 0,8% au-delà)

	Tarifs résident 2016/2017	Tarifs extérieurs 2016/2017	Proposition tarifs résident + 0,8% 2017/2018	Proposition tarifs extérieurs + 0,8% 2017/2018
DECOUVERTE ARTS VISUELS				
Eveil aux arts plastiques 4 – 5 ans (1h)	38 €	57 €	39 €	58 €
Eveil aux arts plastiques 6 – 7 ans (1h30)	41 €	62 €	42 €	63 €
Dessin-peinture-volume 8 – 10 ans (2h)	50 €	75 €	51 €	76 €
Dessin-modelage 8 – 10 ans (2h)	50 €	75 €	51 €	76 €
Initiation B.D. et Manga 8 – 10 ans (2h)	50 €	75 €	51 €	76 €
Gravure illustration 6ème – 3ème (2h)	63 €	95 €	64 €	96 €
Dessin-modelage 6ème – 3ème (2h)	63 €	95 €	64 €	96 €
Bande dessinée 6ème – 3ème (2h)	63 €	95 €	64 €	96 €
Dessin – Manga Artistique 6ème – 3ème (2h)	63 €	95 €	64 €	96 €
Dessin-peinture-volume 6ème – 3ème (2h)	63 €	95 €	64 €	96 €
Image numérique 6ème – 3ème (2h)			64 €	96 €
APPROCHE ARTS VISUELS 1				
Manga Artistique 2nde – Terminale (2h)	85 €	128 €	86 €	129 €
B.D. 2nde – Terminale (2h)	85 €	128 €	86 €	129 €
Expression plastique 2nde – Terminale (2h)	85 €	128 €	86 €	129 €
Image numérique 2nde – Terminale (2h)			86 €	129 €
APPROCHE ARTS VISUELS 2				
Aquarelle (2h)	94 €	141 €	95 €	142 €
Dessin Peinture (2h)	94 €	141 €	95 €	142 €
Composition peinte (2h30)	99 €	149 €	100 €	150 €
Dessin Modèle vivant – Nature morte (2h)	111 €	167 €	112 €	168 €
Image numérique (2h)			112 €	168 €
APPROFONDISSEMENT ARTS PLASTIQUES				
Gravure (4h)	257 €	386 €	259 €	389 €
Gravure (3h)	191 €	287 €	193 €	289 €
Modelage-Moulage (4h)	257 €	386 €	259 €	389 €

Étudiant moins de 27 ans (en cours adulte), demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA sur présentation d'un justificatif : minoration de 10%.

Le cumul du prix des cours pour adultes sera calculé individuellement en minorant de 10% l'addition de 2 cours ou plus.

Dans le cas où plusieurs enfants de la même famille fréquentent les cours, une réduction de 12,5% sera calculée pour chacun d'entre eux.

Le Conseil municipal a également fixé les tarifs de participation au rachat des matériaux et des œuvres à compter de la rentrée scolaire 2017, comme suit :

**RACHAT DES MATIERES PREMIERES RENTRANT DANS LA FABRICATION DES OEUVRES &
TARIFS DES CONFERENCES D'HISTOIRE DE L'ART**

VITRAIL / MOSAÏQUE

Verre au kg	2016/2017	2017/2018
Tons ordinaires	12,00 €	12,00 €
Jaunes / Oranges / Rouge	14,00 €	14,00 €

GRAVURE

Papier Hahnemuhle 300 gr 56x78 cm	2,40 € la feuille	3,00 € la feuille
Papier Hahnemuhle 150 gr 78x106 cm		1,60€ la feuille
Papier essai 150 gr 106x78 cm		2,80€ la feuille
Papier essai 150 gr 53x78 cm	1,30 € la feuille	1,40 € la feuille
Simili Japon 130 gr 48x64 cm		0,80 € la feuille
Simili Japon 225 gr 48x64 cm	1,15 € la feuille	1,30 € la feuille
Contreplaqué 8mm 50x66 cm	7,00 € la feuille	8,00 € la feuille
Contreplaqué 8mm 20x25 cm	1,00 € la feuille	1,50 € la feuille
Contreplaqué japonais 25,5 x 30 cm		3,25 € la feuille
Contreplaqué japonais 45,5 x 60 cm		8,95 € la feuille
Zinc non poli 15x20cm ép. 0,8	3,00 € la plaque	3,50 € la plaque
Zinc poli 10x15cm ép. 1	3,00 € la plaque	3,50 € la plaque
Zinc poli 15x28cm ép. 1	6,00 € la plaque	9,00 € la plaque
Zinc poli 25x40cm ép. 1	13,00 € la plaque	16,00 € la plaque
Cuivre poli 13x18cm ép. 1	7,00 € la plaque	9,00 € la plaque
Photopolymère 21x29 cm	3,20 € la feuille	3,20 € la feuille
Lino 21x29,7 cm		4,75 € la feuille
Lino 42x60 cm ép. 3,2mm		18,50 € la plaque
Rhénalon 30 x 40 cm	2,00 € la plaque	2,10 la plaque
Rhénalon 30 x 21 cm	1,00 € la plaque	1,20 € la plaque

MODELAGE / MOULAGE

Terre rouge, noire, blanche, chamottée	< 1kg=4,20 € multiple à partir de 2kg Soit 8,40 € etc...	< 1kg=4,20 € multiple à partir de 2kg Soit 8,40 € etc...
Plâtre	1,70 € / kg	1,70 € / kg
Utilisation du four	12,00 € par objet cuit	12,00 € par objet cuit

CONFERENCES HISTOIRE DE L'ART

Plein tarif	8,00 €	8,00 €
Tarif réduit Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, Étudiants, - de 27 ans, élèves de l'atelier	5,00 €	5,00 €

16) Modification de la convention de partenariat relative au dispositif « Bourse au permis de conduire ».

Rapporteur : Mme GRUBER

Délibération n° 17/033

Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité (3 voix contre – Groupe « Charenton Avant Tout »), la modification de la convention de partenariat pour le dispositif « Bourse au permis de conduire » entre la Ville et les bénéficiaires de la bourse au permis de conduire automobile. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de partenariat.

17) Approbation du choix du délégataire dans le cadre d'une délégation de service public « Concession » pour l'exploitation du multi-accueil BLEU.

Rapporteur : Mme KADOUCH

Délibération n° 17/034

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, les termes du contrat de concession de service public et ses annexes.

Le Conseil municipal a également approuvé le choix de la société « Les petits Chaperons Rouges » en tant que concessionnaire du service public de gestion et d'exploitation du multi-accueil Bleu pour une durée de 5 ans.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec la Société « Les petits Chaperons Rouges ».

18) Projet d'acquisition d'un immeuble afin de regrouper des services communaux.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 17/035

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'étudier toute opportunité d'acquisition d'un immeuble d'au moins 1000 m² qui viendrait à se présenter et qui permettrait d'envisager un regroupement des services communaux en son sein.

19) Vœu relatif au maintien du Commissariat de Charenton-le-Pont et du renforcement de ses effectifs.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 17/036

Le Conseil municipal a affirmé, **à l'unanimité**, la nécessité de maintenir son commissariat et a demandé la nomination rapide d'un nouveau commandant ainsi que le renforcement des effectifs.

Fin de séance : 22h25